

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 5 DECEMBRE 2019**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2019-06-05 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (1.2) - AVENANT  
N°5 AU CONTRAT DE DSP CHAUFFERIE ET RESEAU DE CHALEUR :**

**DATE DE CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2019**

**DATE DE PUBLICATION : 10 DECEMBRE 2019**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE (à compter de la 2019.06.08), Thierry COLLET (départ à compter de la 2019.06.20), Jean-Louis CLAUDON, Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE (ayant la procuration d'E. PAYEUR), Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX, Laurent GUYOT, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Y. AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Isabelle GASPARD, Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Damien BRASSEUR (départ à compter de la 2019.06.20), Michel NOISETTE, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Serge GREGOIRE (ayant la suppléance de T. MIGOT), Chantal PIERSON (ayant la procuration de T. COLLET à compter de la 2019.06.20), Patrick THIERY (ayant la procuration de JF. SEGALT), Philippe HENNEBERT, François MANSION (ayant la procuration de D. BRASSEUR à compter de la 2019.06.20), Jean-François MATTE, Patrick FLABAT, Alde HARMAND (à compter de la 2019.06.05), Jorge BOCANEGRÀ (ayant la procuration de C. BRETENOUX), Christine ASSFELD LAMAZE (ayant la procuration d'A. ANSTETT), Lydie LEPIOUFF (ayant la procuration de F. DE SANTIS), Lucette LALEVEE (ayant la procuration de C. GAY), Malika GHAZZALE (à compter de la 2019.06.05), Mustapha ADRAYNI (à compter de la 2019.06.08), Claudine CAMUS (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Guy SCHILLING (ayant la procuration de G. HOWALD), Pascal MATTEUDI (à compter de la 2019.06.05), Etienne MANGEOT, Thierry BAUER (à compter de la 2019.06.03), Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE (ayant la procuration de B. DEPAILLAT), Jean Pierre COUTEAU.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Emmanuel PAYEUR, Jean-François SEGALT, Yolande AGRIMONTI, Bruno BECK, Thomas MIGOT, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Alain BOURGEOIS, Catherine GAY, Alain ANSTETT,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2019-06-19 : 11 avis de procuration. De la 2019.06.20 à la fin : 13 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2019.06.02 : 48 présents. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 49 présents. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 52 présents. De la 2019.06.08 à la 2019.06.19 : 54 présents. De la 2019.06.20 à la fin : 52 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2019.06.02 : 59 votants. De la 2019.06.03 à la 2019.06.04 : 60 votants. De la 2019.06.05 à la 2019.06.07 : 63 votants. De la 2019.06.08 à la fin : 65 votants.

La Communauté de Communes a confié par traité de Concession en date du 14 mai 2009, à la Société ENGIE COFELY, la prise en charge du service public de conception, construction et exploitation d'une chaufferie centralisée bois/gaz, avec réseau de chaleur sur le territoire de la ville d'ECROUVES.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public qui a été signé le 20 Mai 2009 et de ses avenants n°1 à 4, la CC2T a délégué au concessionnaire la prise en charge du service public de conception, construction et exploitation d'une chaufferie centralisée bois/gaz avec réseau de chaleur sur la commune d'Ecrouves par voie de concession.

Pour mémoire, l'avenant n°1 intégrait le raccordement du 516°RT et la perception d'une redevance auprès des usagers. L'avenant n°2 validait la modification du périmètre de la concession et la phase de démarrage des installations. L'avenant n°3 a consisté à prendre en compte des modifications techniques des installations ainsi que la substitution d'indices dans les formules de révision. L'avenant n°4 définissait la liste des nouveaux abonnés et des primo abonnés suite au raccordement du centre de détention et de bâtiments communaux à ECROUVES, précisait les droits de raccordements et les conditions financières liées et prenait acte de la substitution d'un indice Gaz dans la formule de révision des prix.

Le périmètre de la concession reste inchangé soit le territoire de la ville d'Ecrouves.

À la suite des évolutions liées à la réalisation des extensions du réseau de chaleur, les parties ont convenu d'établir un avenant n°5 afin de :

- Mettre à jour de la liste de nouveaux abonnés : séparation en 2 sous stations pour l'école maternelle JACQUART et l'Hôtel de ville d'ECROUVES
- De prendre en compte les droits de raccordements modifiés tels qu'explicités en point B
- De modifier le montant total des travaux rappelé en point C
- De suivre l'évolution induite du R24 (point D)

**A) Modifications de la liste des nouveaux abonnés :**

Elle porte principalement sur la séparation de la sous station Hôtel de Ville et Ecole Maternelle Jacquart en deux sous stations distinctes, la puissance de l'école élémentaire Croiset est revue à la hausse. La puissance souscrite du Gymnase du centre de détention est revue à la hausse à la suite de l'alimentation des ateliers depuis la sous station existante.

Lieu de fourniture de la chaleur	Abonné	Puissance à souscrire (kW)
Ecole Elémentaire Jacquard et Hôtel de Ville	Mairie Ecrouves	110
Ecole maternelle	Mairie Ecrouves	40
Gymnase	Centre de détention	400

Modification apportée par l'avenant 5, séparation en 2 sous stations :

Lieu de fourniture de la chaleur	Abonné	Puissance à souscrire (kW)
Ecole Maternelle Jacquard	Mairie Ecrouves	40
Hôtel de Ville	Mairie Ecrouves	55
Ecole élémentaire Croiset	Mairie Ecrouves	55
Gymnase	Centre de détention	580

B) **Droits de raccordement pour les nouveaux abonnés modifiés par rapport à l'avenant 4**

Coordonnées de l'abonné	Lieu de fourniture de la chaleur	Puissance à souscrire (kW)
	Intitulé	
Ecole Maternelle Jacquard	Mairie Ecrouves	40
Hôtel de Ville	Mairie Ecrouves	55
Ecole Croiset	Mairie Ecrouves	55

Ecole Maternelle Jacquard :

Le montant des droits de raccordement s'élève au montant de la sous station et du renforcement sur réseau soit : renforcement du réseau 2 400.00 €.HT et sous station 12 000 €.HT

Hôtel de Ville :

Le montant des droits de raccordement s'élève au montant de la sous station et du renforcement sur réseau soit : renforcement du réseau 3 300.00 €.HT et sous station 12 000 €.HT

Ecole Croiset :

Le montant des droits de raccordement s'élève au montant de la sous station et du renforcement sur réseau soit : renforcement du réseau 3 300.00 €.HT et sous station 12 000 €.HT

**C) MONTANT DES TRAVAUX :**

Le montant global prévisionnel de travaux a été chiffré à 987 000 €.HT. Ce chiffrage a dû être revu pour tenir compte des contraintes suivantes :

Intervention spécifique pour poser une partie du réseau au niveau de l'Hôtel de Ville pour coïncider avec les travaux de réfection menés par la mairie d'Ecrouves et la CC2T :

- Travaux préparatoires et pose de 16 ml de réseau



- Commande spéciale, transport spécifique, installation et replis du matériel, mise en conservation des ouvrages : 6 340 €.HT
- Protection du réseau de chaleur longeant la canalisation de gaz
  - Pose de coquilles de protection :13 700 €.HT
- Protection du réseau de chaleur croisant les canalisations de gaz
  - Pose de coquilles de protection : 10 200 €.HT
- Adaptation hydraulique due au fractionnement sur deux sous stations pour l'Hôtel de ville et l'école maternelle Jacquart : 8 700 €.HT
- Piquages et vannes complémentaires pour le vestiaire : 3 954 €.HT

Le montant des travaux complémentaires réalisés représente 42 894 €.HT, soit un montant total de travaux de 1 029 000.00 € HT (augmentation de 4,2% par rapport au montant prévisionnel initial).

#### **D) EVOLUTION DU R24**

Pour que les travaux complémentaires n'impactent pas à la hausse le poste R2d, la hausse est compensée par le gel du poste R2d malgré l'augmentation de puissance souscrite du Gymnase du Centre de Détention qui est de 180 kW à la suite des raccordements des ateliers sur la sous station Gymnase. Ces travaux de raccordement secondaire sont réalisés pour une mise en service prévue au 1er Septembre 2019.

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit l'accomplissement par la collectivité des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Toutes les autres clauses du contrat et des avenants successifs non modifiées par le présent avenant demeurent en vigueur.

La version complète du projet d'avenant est consultable sur simple demande auprès des services de la CC2T.

**Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Autoriser les substitutions des indices et modifications financières du contrat**
- **Prendre acte des travaux accomplis par le Délégué et des nouveaux abonnés**
- **Autoriser la signature de l'avenant à intervenir et de toutes pièces utiles**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

